

S. N° 1019

Chemin de grande Communication N° 109 du Chêne N.-D. à St Germer

Dates des
mises à jour.

Septembre 1907

Espaubourg

Projet de dérivation par l'Ing^r Lousignol
Reconnu le 26 Mars 1864

Al. P.
Signé: remaire

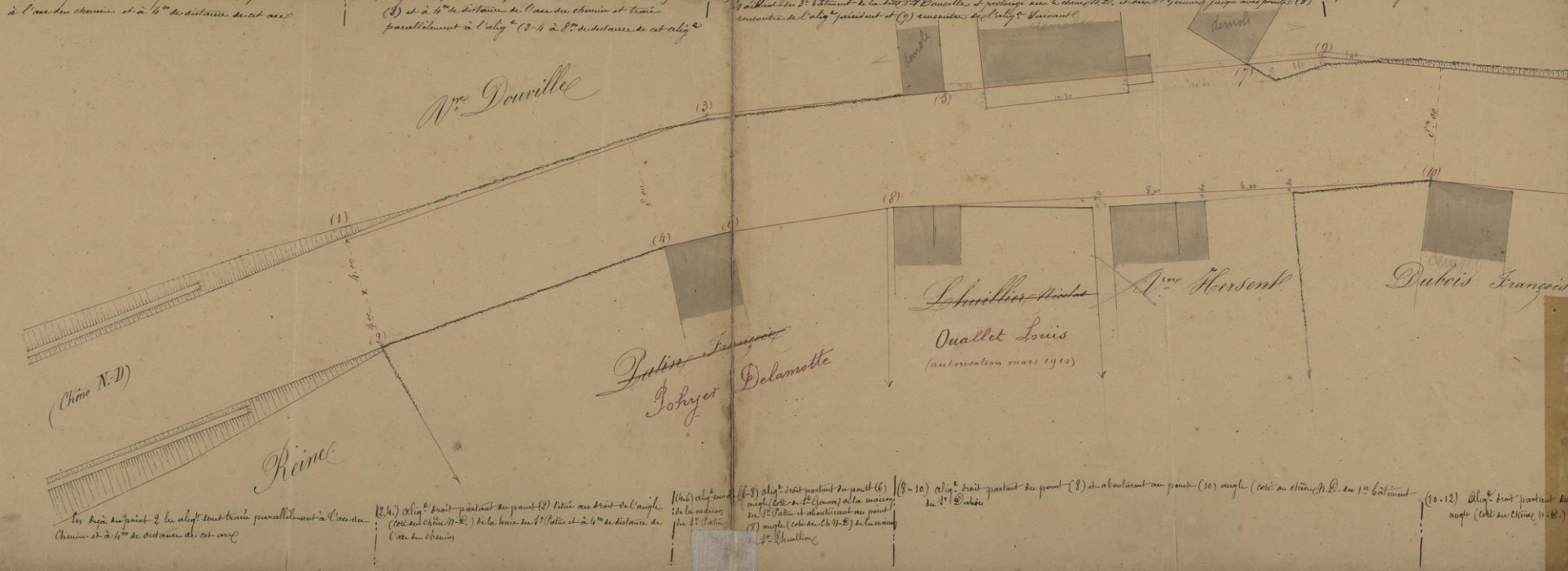
Approuvé le 17 Mai 1865

En face du point (1) les alignés sont tracés parallèlement à l'axe du chemin et à 16^m de distance de cet axe.

(1-3) Aligné droit partant du point (1) aboutissant au point (3) et à 4^m de distance de l'axe du chemin et tracé parallèlement à l'aligné (2-4) à 8^m de distance de cet aligné.

(3-9) Aligné droit partant par le point (3) angle (côté N.E. forme) de 1^{er} bâtiment de la 1^{re} rue de la place pour le point (9) angle (côté S.E. forme) de 2^{es} bâtiment de la 1^{re} rue de la place et prolongé avec le chemin N.E. et avec le chemin jusqu'au point (8) intersection de l'aligné partant de (9) intersection de l'aligné de l'aligné de l'aligné.

(9-11) Aligné droit tracé parallèlement à l'aligné (8-9) et à 16^m de distance de cet aligné.



(Chêne N-D)

Reine

N.° Deville

Jardins
Johyer
Delamotte

Schullier-Hentze
Ouallet Louis
(autorisation mars 1910)

N.° Housent

Dubois François

En face du point 2 les alignés sont tracés parallèlement à l'axe du chemin et à 16^m de distance de cet axe.

(2-4) Aligné droit partant du point (2) tracé aux droit de l'angle (côté S.E. forme) de la maison de l'aligné (2-3) et à 4^m de distance de l'axe du chemin.

(4-8) Aligné droit partant du point (4) angle (côté S.E. forme) de la maison de l'aligné (2-3) et à 4^m de distance de l'axe du chemin.

(8-10) Aligné droit partant du point (8) et aboutissant au point (10) angle (côté S.E. forme) de la maison de l'aligné (2-3) et à 4^m de distance de l'axe du chemin.

(10-12) Aligné droit partant du point (10) angle (côté S.E. forme) de la maison de l'aligné (2-3) et à 4^m de distance de l'axe du chemin.

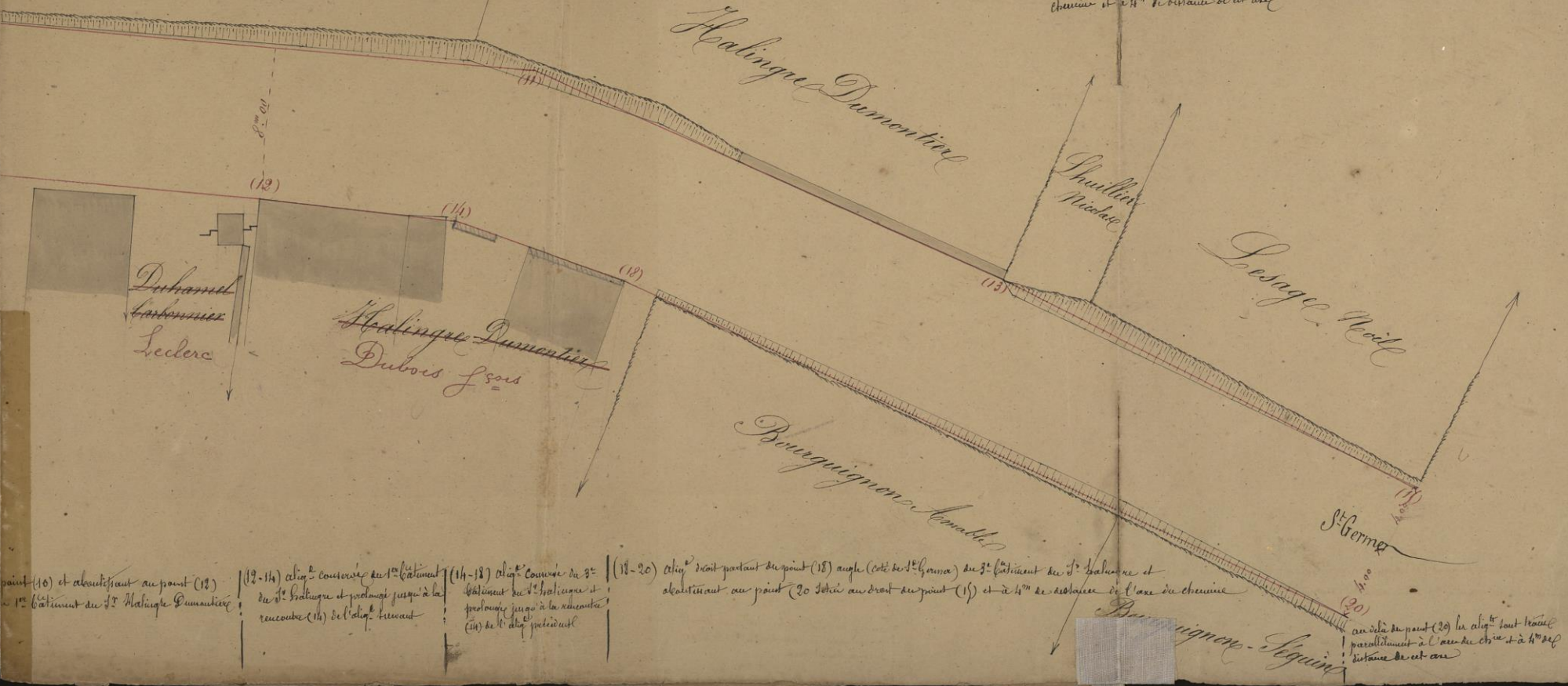
l'alignement (10-12) et à 8^m de distance de cet alignement

V¹⁰⁰⁰ Douville

(11-13) alignement courbé du mur du 3^e bâtiment Dumontier prolongé jusqu'à la rencontre de l'alignement précédent

(18-19) alignement courbé du point 13 angle (côté de St Germer) au mur du 2^e bâtiment et aboutissant au point (15) situé au droit de l'angle (côté de St Germer) de la maison 2^e étage (voilà et à 4^m de distance de l'axe de chemin

Ce alignement au point (15) les alignements sont tracés parallèlement à l'axe du chemin et à 4^m de distance de cet axe



point (16) et aboutissant au point (18) au 1^{er} bâtiment du 3^e Halingue Dumontier

(12-14) alignement courbé du 1^{er} bâtiment du 3^e Halingue et prolongé jusqu'à la rencontre (14) de l'alignement précédent

(14-18) alignement courbé du 2^e bâtiment du 3^e Halingue et prolongé jusqu'à la rencontre (14) de l'alignement précédent

(18-20) alignement courbé du point (18) angle (côté de St Germer) du 2^e bâtiment du 3^e Halingue et aboutissant au point (20) situé au droit du point (15) et à 4^m de distance de l'axe du chemin

au point (20) les alignements sont tracés parallèlement à l'axe du chemin et à 4^m de distance de cet axe